



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction

Lons-le-Saunier, le 01 AOUT 2019

Lons-le-Saunier, le
départementale
des territoires

LE PRÉFET

à

Jura

Mesdames et Messieurs les maires
du département du Jura

Direction

Pour information à :

Transmission par voie électronique

Monsieur le Sous-préfet de DOLE
Madame la Sous-préfète de SAINT CLAUDE
Monsieur le Président du Conseil Départemental
Monsieur le Président de l'Association des Maires du Jura
Monsieur le Directeur de l'ONF

Objet : Campagne de prévention contre le risque incendie- Été 2019

PJ -carte de la sensibilité des communes au risque incendie
-affiche campagne nationale
-2 affiches de prévention en fonction de l'activité
-plaquette explicative

Dans le cadre de la politique nationale de défense des forêts contre l'incendie (DFCI), trente-deux départements sont identifiés comme particulièrement exposés au risque incendie. Le département du Jura ne fait pas partie de ce classement. Néanmoins, plusieurs paramètres locaux, tels que le parasitisme (pyrale du buis, scolyte...), les sécheresses longues et récurrentes, ainsi que des pratiques humaines non maîtrisées (apport de feu en forêt) ou « traditionnelles » (écobuages, brûlage des tailles) tendent à rendre les forêts du Jura plus sensibles au risque incendie.

Les précipitations de l'hiver 2019 ont été insuffisantes pour compenser le déficit hydrique de la sécheresse 2018. De ce fait, la sécheresse 2019 a débuté plus précocement qu'en 2018 générant des conditions favorables aux incendies.

C'est pourquoi, j'ai missionné la DDT dès l'automne 2018, pour mettre en place un plan d'action afin d'anticiper le risque incendie.

Dès lors, une cartographie a été réalisée et 226 des 494 communes du département ont été identifiées comme ayant une sensibilité élevée au risque incendie : beaucoup de buis, très boisées et présence de résineux (carte jointe).

Compte tenu des événements de 2018 et d'un démarrage précoce de la sécheresse en ce début 2019, j'ai décidé pour cet été de mettre en place une campagne de prévention contre le risque incendie dans le Jura (cf plaquette jointe).


En tant qu'élus dans vos communes, **je vous serais reconnaissant de vous faire le relais de cette campagne de communication en :**

1. **affichant sur vos panneaux d'information, l'affiche de la campagne nationale afin d'informer l'ensemble des citoyens du risque incendie (affiche nationale ci-jointe),**
2. **affichant les 2 affiches de prévention (ci-jointes) ciblant (1) les activités autour de la nature et (2) les activités domestiques selon le type de secteur : milieu naturel (affiche 1) ou zone urbaine (affiche 2),**
3. **diffusant à vos administrés la plaquette synthétique explicative (ci-jointe),**
4. **faisant appliquer l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2017 réglementant l'emploi du feu dans le département du Jura,**
5. **prenant, lorsque vous le jugez nécessaire, des mesures spécifiques sur votre territoire communal (interdiction des barbecues à proximité des forêts, interdiction de fumer...),**
6. **mettant en place des mesures d'interdiction d'accès à certains massifs, dans le cas de conditions climatiques très défavorables (sécheresse intense, vent).**

Pour vous y aider, la cellule sécheresse de la DDT met à votre disposition son **compte rendu hebdomadaire** du suivi de la sécheresse et du risque incendie sur le site internet de la Préfecture :

<http://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau-et-nature/Eau/Secheresse/Vigilance-Alerte-Secheresse>

Je vous engage à être vigilant sur votre territoire et à évaluer de votre propre chef sa vulnérabilité au feu. Afin de protéger au mieux vos concitoyens et leurs biens, n'hésitez pas à prévoir éventuellement des travaux de débroussaillage dans les endroits qui semblent comporter un risque non négligeable d'embrasement.

Le préfet ,

Le Préfet
Richard VIGNON